Conformément à l'article L.1122-13, § Ier du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **28 février 2011 à 19 h 30** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

## ORDRE DU JOUR

## SEANCE PUBLIQUE

- 1. Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011 : approbation (vote)
- 2. Comptes de l'exercice 2009 : arrêt (vote)
- 3. Rapport annuel du Collège communal dans le cadre du budget 2011
- 4. Budget de l'exercice 2011 : arrêt (vote)
- 5. Dotation communale au CPAS pour l'exercice 2011 : décision (vote)
- 6. Dotation communale à la Zone de Police pour l'exercice 2011 : décision (vote)
- 7. Attribution de divers subsides dont le montant est inférieur à 2.500 € pour l'exercice 2011 : décision (vote)
- 8. Attribution de divers subsides pour l'exercice 2011 : décision (vote)
- 9. Travaux et acquisitions prévus au programme des dépenses extraordinaires du budget 2011-Décision de principe – Conditions et mode de passation de certains marchés : décision (vote)

## **HUIS CLOS**

- 10. Personnel enseignant:
  - a) Suspension préventive d'un enseignant (information)
  - b) Désignation : ratification (vote)

Par ordonnance:

Pour le Collège communal,

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Le Bourgmestre,

CJOSSART

SHUDO